

RÔLES ET RESPONSABILITÉS

Président du conseil

Il incombe au président du conseil de surveiller l'orientation stratégique globale et le rendement du RLISS du Nord-Ouest selon son mandat aux termes de la loi applicable. Le président du conseil dirige le conseil d'administration (le conseil) dans l'exercice de ses obligations fiduciaires pour assurer que celui-ci agit de manière cohésive. Il est le principal lien entre le conseil, qui assume la planification stratégique et la surveillance des politiques, et le directeur général qui est responsable de la planification et de l'exécution des stratégies et des politiques du RLISS. Le président du conseil est conjointement redevable au conseil en tant qu'entité, ainsi qu'au ministre de la Santé et des Soins de longue durée, du rendement du RLISS.

Fonctions clés :

Leadership stratégique – Surveillance du développement stratégique par le conseil

- Établit le maillage clé entre le directeur général et le conseil pour renforcer l'intelligibilité et la compréhension mutuelle des rôles et des attentes distincts du conseil et du personnel de gestion.
- S'assure que le conseil et le directeur général ont une compréhension commune de leurs rôles et responsabilités respectifs et de toute directive fournie par le conseil, afin que les plans et initiatives soient exécutés correctement et efficacement.
- Examine les questions qui préoccupent le conseil ou les enjeux auxquels le RLISS du Nord-Ouest est confronté et en discute avec le directeur général.
- Élabore les procédures et normes d'interaction qui assurent l'indépendance du conseil par rapport au personnel de gestion, par exemple, les ressources pour l'obtention de conseils spéciaux pour le conseil, les séances à huis clos du conseil, les protocoles concernant l'accès des membres du conseil au personnel de gestion du RLISS et l'utilisation appropriée du personnel du RLISS.
- S'assure que les plans stratégiques sont conformes au mandat du RLISS du Nord-Ouest, à l'orientation stratégique du ministère, aux autres priorités du gouvernement et à l'intérêt public et reposent sur un cadre d'identification/d'atténuation des risques et cerne les occasions de mettre en œuvre les changements requis.
- Surveille les plans stratégiques pour s'assurer qu'ils sont prudents sur le plan fiscal et viables financièrement au fil du temps et examine régulièrement les plans de concert avec le conseil et le directeur général. Veille à la mise en place de systèmes/processus d'identification et de gestion des risques.
- Dirige l'élaboration des plans afin d'atteindre les objectifs financiers du RLISS énoncés dans l'Entente de responsabilisation MSSLD-RLISS.
- Veille à ce que les décisions du conseil mettent en équilibre une utilisation efficace et efficiente des ressources publiques et une norme de service élevée au public.
- Adopte des procédures visant à assurer que l'information, la documentation et les ressources sont fournies au conseil en temps opportun, afin que celui-ci puisse s'acquitter de ses obligations diligemment et exécuter son travail de manière efficace et efficiente.

- Établit l'horaire des réunions et fixe l'ordre du jour du conseil en consultation avec le directeur général.
- Préside les réunions du conseil en veillant à ce que le temps alloué favorise une discussion et un processus décisionnel efficaces et permette à chacun de donner son opinion.
- Veille à ce que le conseil dispose de mandats clairs pour les rôles, les fonctions et les responsabilités des comités du conseil.
- Nomme les présidents des comités, en consultation avec les autres membres du conseil.
- Siège aux comités en tant que membre d'office et assiste à leurs réunions s'il juge utile de le faire.
- Veille à ce que les réunions du conseil respectent les principes d'affaires et d'éthique en favorisant une discussion ouverte, informée et approfondie tout en établissant des normes qui favorisent un débat et des interactions interpersonnelles valables, respectueuses et productives.
- Voit à ce que les personnes nommées connaissent leurs obligations et agissent conformément aux règles sur les conflits d'intérêts énoncées dans la *Loi de 2006 sur la fonction publique de l'Ontario*.
- Veille à ce qu'on évalue le rendement du RLISS en ce qui a trait à la réalisation de sa mission.
- Établit des procédures, mentore et forme les membres en abordant et en encourageant le perfectionnement professionnel des personnes nommées.
- Travaille avec le directeur général pour surveiller les questions importantes concernant les intervenants.
- Représente le RLISS, le cas échéant, dans les questions concernant les intervenants ou le public.
- Agit avec intégrité et honnêteté. Ses actions sont guidées par les intérêts du RLISS du Nord-Ouest et du public.

Gouvernance du RLISS

- Établit et surveille les contrôles en vue d'assurer des pratiques de gouvernance solides au sein du conseil.
- Participe à l'exécution et à l'observation du Protocole d'entente (PE) avec le ministre de la Santé et des Soins de longue durée.
- Participe à la préparation, à l'exécution et à l'observation de l'Entente de responsabilisation MSSLD-RLISS et des ententes de responsabilisation conclues avec les fournisseurs et signe ces ententes pour le RLISS sur l'ordre du conseil.
- Dirige la préparation des rapports et des documents de planification pour présentation au ministre, les examine et les approuve en temps opportun et en respectant les exigences du gouvernement.
- Tient le ministre informé des nouvelles questions en temps opportun.
- Entretient une relation continue et efficace avec le sous-ministre pour partager les plans, les stratégies, les responsabilités conjointes et les responsabilisations.
- Surveille l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de services annuel et d'un rapport annuel pour soumission au ministre.
- Veille à l'établissement de politiques visant à assurer des contrôles financiers et une gestion des risques efficaces et à démontrer que les fonds publics sont utilisés avec intégrité et honnêteté.
- Dirige les vérifications et/ou les examens annuels du rendement du RLISS et recommande des mesures correctives au besoin.
- Contribue à l'élaboration des politiques publiques et recommande des changements législatifs au gouvernement.
- Veille à ce que l'établissement des politiques et procédures opérationnelles du RLISS soit conforme au cadre juridique, politique et économique du gouvernement.
- Avise le ministre des vacances au conseil et recommande des nominations ou des renouvellements de nominations qui dotent le conseil du RLISS des compétences requises et qui respectent et mettent en valeur les principes d'équité, de diversité, de qualité et de mérite.
- Dirige un examen annuel du rendement du conseil et recommande les ajustements nécessaires qui sont dans l'intérêt du conseil, du RLISS et des intervenants.
- Veille à ce que le RLISS mette en place une procédure de traitement des plaintes.

Exigences

- Connaissance des obligations fiduciaires.
- Compréhension des valeurs du gouvernement et du statut d'organisme de la Couronne du RLSS, et engagement à utiliser la structure de responsabilisation des organismes du gouvernement.
- Meneur expérimenté ayant la capacité d'articuler clairement et de mettre en œuvre une vision stratégique et de surveiller la mise en œuvre des plans et stratégies pour dispenser des services efficaces, efficaces et de grande qualité.
- Vision claire des fonctions distinctes de la gouvernance du conseil et de la gestion du directeur général.
- Expérience en communication d'objectifs organisationnels.
- Compréhension globale du contexte au sein duquel le RLSS agit (y compris le rôle d'intendance du ministère), de sa collectivité, des intérêts des intervenants et du public ainsi qu'une compréhension générale des objectifs du gouvernement à cet égard, ou la capacité d'acquérir une telle compréhension.
- Capacité démontrée à accroître sa crédibilité auprès de la collectivité grâce au leadership.
- Expérience en prise de décisions intégrant la participation communautaire.
- Capacité démontrée à faire preuve de jugement lors de la prise de risques.
- Connaissance pratique de la loi constitutive du RLSS et du système de santé de l'Ontario ou capacité d'acquérir un tel savoir. Le cas échéant, engagement actif passé ou actuel dans le secteur des services de santé.
- Expérience en intendance des ressources appartenant à d'autres.
- Compétences développées en animation de groupes et en prise de décision par consensus, expérience de la direction de réunions et capacité d'encourager les discussions exploratoires et d'établir un consensus.
- Aptitudes à la communication et entrent pour bâtir des relations externes efficaces avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée, le ministre et un vaste éventail d'intervenants.
- Connaissance pratique des normes acceptées concernant l'obligation de diligence et de prudence qui incombe au conseil.
- Jugement afin de repérer et de régler les cas éventuels de conflit d'intérêts.
- Compréhension des saines procédures et pratiques financières et opérationnelles, y compris la capacité de travailler dans les limites d'un budget précisé.
- Engagement à protéger l'intérêt public aux termes du mandat du RLSS.
- Connaissance et respect des saines pratiques gouvernementales.
- Expérience en mesure du rendement et en évaluation des processus.